

## Déclaration finale

### Consultation Europe et Amérique du Nord sur Éducation 2030

Strasbourg, 24 octobre 2018

#### Préambule

1. Nous, représentants des Ministères de l'Éducation et de la Coopération et du développement, des agences des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, des Commissions nationales pour l'UNESCO, universitaires, organisations de la société civile, membres de la profession enseignante et partenaires de développement d'États européens et nord-américains, nous sommes réunis lors de la Consultation Europe et Amérique du Nord sur l'ODD4-Éducation 2030 à Strasbourg, le 24 octobre 2018.
2. Nous réaffirmons la pertinence universelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la place centrale de l'éducation dans la réalisation de tous les ODD et nous prenons l'engagement d'apporter une réponse régionale dans le cadre du dialogue et de la solidarité avec toutes les régions du monde.
3. Dans le but de renforcer les liens entre les objectifs, les cibles et les engagements régionaux et mondiaux en faveur de l'éducation, la consultation Europe et Amérique du Nord s'est intéressée à quatre domaines prioritaires. Les recommandations politiques, constituant la contribution de la région à la Réunion mondiale sur l'éducation (Bruxelles, 3-5 décembre 2018), sont en accord avec l'accent mis par l'examen du Forum politique de haut niveau (HLPF) de 2019 sur le thème « autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité ».

#### Le droit à l'éducation des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des demandeurs d'asile

4. Nous réaffirmons le droit de tous à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie, basé sur les principes de la non-discrimination, de l'égalité des chances et de l'égalité entre les sexes. Nous prenons l'engagement de faire en sorte que tous les enfants et les jeunes aient accès au minimum à une année d'enseignement pré-primaire et à 12 années d'éducation primaire et secondaire gratuite, de qualité et reposant sur un financement public, en prêtant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, conformément au Cadre d'action Éducation 2030. Nous nous engageons également à appuyer les partenaires des pays en développement dans leurs efforts pour élargir les possibilités d'accès des filles à 12 années d'une éducation de qualité.
5. Reconnaissant que des millions de personnes, en particulier les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les enfants apatrides et les demandeurs d'asile n'ont pas accès à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en raison de discriminations multiples et intersectionnelles, nous prenons l'engagement de prendre des mesures légales et politiques supplémentaires afin de rendre nos systèmes éducatifs plus équitables et inclusifs. Nous reconnaissons que le défi de l'accès à l'éducation pour les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les demandeurs d'asile et les enfants apatrides n'est pas nouveau, mais qu'il revêt maintenant de nouvelles dimensions politiques nécessitant de nouvelles approches stratégiques.
6. Nous prenons par ailleurs l'engagement de continuer à identifier et à traiter les obstacles structurels à l'intégration des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des demandeurs d'asile dans

les systèmes éducatifs, notamment en termes de législation, de politiques, de financement, de gouvernance, de reconnaissance des compétences et des qualifications, de formation et de développement professionnel des enseignants. Nous nous engageons à appuyer les communautés qui accueillent des réfugiés en grands nombres pour assurer l'inclusion de ces enfants, jeunes et adultes sur un pied d'égalité dans leurs systèmes d'éducation et de formation.

7. Nous assurerons une reconnaissance équitable des qualifications, même lorsque les qualifications des réfugiés ou des personnes déplacées ne peuvent pas être entièrement documentées, conformément à la Convention de reconnaissance de Lisbonne du Conseil de l'Europe/UNESCO. Nous renforcerons également les politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie, afin de promouvoir les liens entre l'éducation formelle et non-formelle, notamment en matière de développement des compétences professionnelles.

## Éducation à la citoyenneté démocratique et au développement durable

8. Reconnaissant que l'éducation est un bien public et une responsabilité publique, nous réaffirmons son rôle fondamental dans le développement des compétences et des aptitudes qui permettent aux apprenants de trouver un emploi valorisant, de jouer un rôle actif en tant que citoyens au sein de sociétés démocratiques et d'appuyer leur développement personnel. Nous reconnaissons que l'éducation joue un rôle essentiel dans l'avancement de l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la cohésion sociale, ainsi que pour le développement durable. Pour que les systèmes éducatifs puissent être considérés comme étant de qualité, ils doivent offrir des possibilités à tous les apprenants, assurer la formation et le recrutement d'enseignants et de directeurs d'école qualifiés, favoriser la réussite scolaire, fournir des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs et être exempts de fraude et de corruption.
9. Nous reconnaissons et nous soutenons les cultures et les identités diverses et plurielles, qui sont considérées comme des atouts nous permettant d'établir un lien entre les efforts régionaux et les aspirations mondiales à une citoyenneté démocratique. Nous réaffirmons le rôle essentiel de l'éducation dans l'avènement et le maintien de sociétés démocratiques inclusives respectueuses des droits de l'homme, ainsi que dans le développement de la volonté et de la capacité de conduire un dialogue interculturel. Nous insistons sur le rôle essentiel de l'éducation dans la promotion d'une culture de la démocratie, de la paix et de la non-violence et de l'égalité entre les sexes, y compris par l'offre d'une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge au sein de l'école et à l'extérieur. Nous réaffirmons l'importance de ces dimensions pour créer des sociétés plus pacifiques, tolérantes et inclusives.
10. Nous reconnaissons la nécessité urgente d'intégrer dans nos systèmes éducatifs les problèmes de développement durable, y compris des modes de production et de consommation responsables et le changement climatique, pour permettre à tous les élèves d'acquérir les compétences, les aptitudes et les outils propres à comprendre et à résoudre les défis environnementaux, en ligne avec la Résolution 72/222 de l'Assemblée générale reconnaissant que l'éducation en vue du développement durable constitue un facteur essentiel à la réalisation de tous les ODD.
11. Nous prenons l'engagement de renforcer l'offre d'une éducation à la citoyenneté démocratique et au développement durable à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, en prêtant une attention particulière à des domaines souvent négligés comme l'enseignement préscolaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. Nous nous engageons de surcroît à appuyer les enseignants et les éducateurs par une formation de qualité et un développement professionnel continu en matière d'éducation inclusive et de promotion de la

citoyenneté démocratique et du développement durable. Nous prenons dûment note du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et de ses liens avec le cadre de l'UNESCO sur les Thèmes et objectifs d'apprentissage pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et nous encourageons les autorités nationales et infranationales à appliquer ces Cadres dans leurs systèmes éducatifs.

## Améliorer le financement national et international de l'éducation

12. Nous reconnaissons l'importance d'améliorer les dépenses publiques nationales pour l'éducation afin d'honorer les engagements de l'ODD4-Éducation 2030, en soulignant l'importance du critère de référence international de 15-20 % des dépenses publiques et/ou de 4-6 % du PIB alloués à l'éducation, d'assurer une allocation plus efficace et équitable des ressources à l'éducation et d'améliorer l'efficacité et la responsabilité dans les dépenses, ainsi que de renforcer la mobilisation de financements dans le contexte national, par des réformes fiscales, des mesures de lutte contre la corruption et un suivi des flux illicites, ainsi que convenu lors de la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement.
13. En qualité de «région donatrice» dans un contexte mondial, nous appelons à l'accroissement du volume et de la prévisibilité de l'aide internationale au secteur de l'éducation, à l'affectation d'une part accrue de l'aide aux pays qui présentent les plus grands besoins et au renforcement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques conformément aux plans et priorités nationales.
14. Nous réaffirmons notre engagement à accroître la part de l'aide humanitaire à l'éducation et à améliorer la coordination du financement entre les contextes du développement et humanitaire, en œuvrant au renforcement des approches intersectorielles dans la prise en compte du financement de l'éducation.

## Suivi de l'équité et de la qualité dans l'éducation

15. Nous nous engageons à renforcer le suivi de l'équité et de la qualité dans l'éducation – par l'utilisation de données qualitatives et quantitatives ainsi que de méthodes mixtes d'analyse, en tenant compte des multiples buts de l'éducation et des facteurs contextuels qui influent sur le développement de l'éducation.
16. Nous prenons également l'engagement d'une participation réelle des partenaires sociaux dans le développement et le suivi des politiques pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, y compris par un dialogue social institutionnalisé et efface et par l'inclusion des parties prenantes tels que les jeunes, les étudiants, les enseignants, les directeurs d'école et les présidents d'université, les parents.
17. Nous prenons l'engagement d'optimiser l'utilisation des données et indicateurs existants du point de vue de l'équité, afin d'assurer l'égalité des chances dans l'accès et la participation à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation ainsi qu'une répartition plus équitable des résultats scolaires et de l'impact social.
18. Reconnaisant la nécessité de mettre en place des ensembles cohérents d'indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports au niveau national et infranational, nous prenons l'engagement de mieux articuler les cadres d'indicateurs régional et



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

En collaboration avec



mondial de l'ODD4 pour parvenir à un suivi plus efficace de la qualité et de l'équité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage. Nous nous efforçons de renforcer la cohérence entre les indicateurs régionaux et le cadre mondial de suivi de l'ODD4-Éducation 2030, en prêtant une attention particulière aux indicateurs liés à la mesure de l'équité, à l'allocation des ressources aux populations défavorisées et à l'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans un contexte mondial et en vue du développement durable.

## Pour l'avenir

19. Nous prenons l'engagement de poursuivre le renforcement des partenariats efficaces et de la coopération existant entre l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs États membres, ainsi que l'UNESCO et les autres agences des Nations Unies, l'OCDE et d'autres organisations et groupes électoraux internationaux, en nous appuyant sur le Comité directeur ODD-Éducation 2030 et sur les structures et mécanismes de consultation et de coordination afin d'harmoniser les cadres de soutien et de référence.
20. Nous adoptons la présente Déclaration et nous convenons de faire le point régulièrement sur les progrès accomplis par l'Europe et l'Amérique du Nord dans la mise en œuvre de l'ODD4-Éducation 2030, en particulier en contribuant au processus d'examen du HLPF 2019 et en offrant une orientation politique à l'Assemblée générale des Nations Unies de 2019.

Strasbourg, le 24 octobre 2018